

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE – août / 2026

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sophie Fasciano 159953	2025-02-01(E)	M ^e Patrick de Niverville Président M ^e Benoit Loyer Membre Mme Linda Collin Membre	17 au 19 et 21 août 2026 À 9 h 30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Manquer à l'honneur et à la dignité de la profession dans le cadre du traitement de neuf (9) dossiers de réclamation. À 10 reprises, recommander et/ou demander l'émission de paiements totalisant approximativement 1 693 281 \$ alors que ces paiements n'étaient pas requis et/ou justifiés. À 8 reprises, ne pas consigner dans ses notes au dossier plusieurs éléments et/ou interventions, reliés à deux entrepreneurs. Induire les assurés en erreur en leur fournissant des informations inexactes. À 2 reprises, ne pas fournir aux assurés les explications nécessaires. Ne pas respecter la confidentialité des renseignements personnels de l'assuré. Entraver le travail de la syndique adjointe.	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE – août / 2026

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Vicky Paquette Laliberté* 251296	2026-04-01(C)	M ^e Patrick de Niverville Président Mme Nathalie Boyer, C. d'A. Ass. Membre M. Antoine El-Hage Membre	24 août et (25-26 août provisoire) 2026 À 9 h 30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	S'approprier, à six (6) reprises, par des déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur, la somme totale de 4 715,48 \$ que ses clients lui ont confiés.	Culpabilité et sanction
* Ne pas confondre l'intimée Madame Vicky Paquette Laliberté certificat no 251296 avec Madame Vicky Paquette certificat no 271207 et rattachée au cabinet Mérici services financiers inc., ni avec Madame Vicky Paquette certificat no 174362 autrefois agente ou courtière en assurance de dommages qui ne sont pas visées par cette plainte.						
Omar Sirhan 192420	2026-03-01(C)	M ^e Patrick de Niverville Président M. Maxime Béland Membre Mme Véronique Miller Membre	28 août 2026 À 9 h 30 (provisoire)	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Fournir à son client une explication fausse, trompeuse ou susceptible de l'induire en erreur quant au motif du refus de l'assureur. Fournir à l'assureur des renseignements faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur. Déclarer faussement à l'assureur avoir validé avec ses clients des informations fournies par ces derniers. Avoir été négligent dans sa tenue du dossier.	Demande de retrait de plaidoyer

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE – août / 2026

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Charles Colas 107560	CD00-1578	M ^e Madeleine Lemieux Présidente suppléante M. Marc Binette, Pl. Fin. Membre M. Benoit Bergeron, A.V.A., Pl. Fin. Membre	5 août 2026 à 9 h 30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : comitediscipline@chambresf.com	Informations incomplètes, non objectives ou inexactes (explications, déclarations, représentations ou renseignements) Opération non autorisée Inexécution ou mauvaise exécution du mandat	Culpabilité
Guy Bussière 175808	CD00-1585	M ^e Madeleine Lemieux Présidente suppléante Mme Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin. Membre M. Bruno Therrien, Pl. Fin. Membre	31 août 2026 à 9 h 30	Chambre de l'assurance 2000, McGill College Montréal (Québec) H3A 3H3	Conflits d'intérêts Opération non autorisée Fournir de faux renseignements à l'assureur	Culpabilité